



Donjon-Galerie

Appel à candidatures Résidence de création été 2027

- à destination des artistes émergent.e.s
breton.ne.s

Date limite de candidature :
lundi 05 octobre



Le centre d'art Les 3 CHA

Le centre d'art Les 3 CHA, ouvert depuis 2015, est situé au cœur de l'ancienne chapelle du château de Châteaugiron. Il s'est engagé à favoriser l'innovation artistique tout en promouvant la qualité du discours pour tous les publics ; une démarche active de valorisation et de soutien à la création contemporaine qui intègre le patrimoine au cœur de ses préoccupations. Il a pour objectif de développer le lien entre le patrimoine et la création contemporaine dans et hors les murs. Chaque artiste est invité à créer *in situ*, c'est-à-dire à penser son exposition en lien avec le lieu, que ce soit au niveau de son architecture, son décor ou encore de sa portée spirituelle et symbolique.

Au centre d'art, l'art « met en vie », valorise l'écrin patrimonial et permet au public, à chaque exposition, de découvrir ou redécouvrir la beauté du monument sous un nouvel angle, celui du regard de l'artiste.

Espace hors les murs, le Donjon-Galerie

Le Donjon-Galerie est un espace patrimonial entièrement restauré de 70m², appartenant à la ville de Châteaugiron, situé au rez-de-chaussée du donjon présent dans la cour du château. Prolongement hors les murs du centre d'art, le Donjon-Galerie, via sa programmation estivale, est dédié spécifiquement aux artistes émergents, en leur offrant un temps de résidence et un espace d'exposition propices au développement et à la diffusion de leur démarche artistique.

Présentation de l'appel à candidature

Depuis 2022, à travers sa programmation estivale hors les murs dans l'espace du Donjon-Galerie, le centre d'art Les 3 CHA s'engage à soutenir les artistes émergents en les accompagnant dans le développement de leur projet artistique et professionnel.

Dans ce cadre, l'artiste sélectionné bénéficiera d'une période de **résidence d'un mois, vers mi-mai / mi-juin 2027 (dates à définir avec l'artiste)**, afin de développer son projet. Cette résidence comprendra :

- des **temps de création**, avec la mise à disposition du donjon et d'un lieu de création ;
- des **temps de médiation** à destination des publics, construits en concertation avec l'artiste. A noter que ces temps de transmission et de rencontre ne dépasseront pas un tiers du temps de présence sur place ;
- une **exposition** de restitution du projet, présentée dans l'espace du Donjon-Galerie **de juin/juillet à septembre**. L'espace étant séparé du centre d'art, il est à noter qu'il ne bénéficie pas d'une surveillance constante.

Tout au long du processus, la directrice du centre d'art accompagnera l'artiste dans le développement de son projet, sa mise en œuvre technique ainsi que dans la gestion du budget de production.

En complément, la médiatrice culturelle du centre d'art accompagnera l'artiste dans la construction et la mise en place des temps de médiation lors de la résidence. Elle pourra également l'accompagner sur la présentation de son travail, notamment pour la conception des outils de médiation liés à l'exposition.

Le Donjon-Galerie





Les conditions

Critères d'éligibilité :

- Être un·e artiste émergent·e. résidant en Bretagne.
- Développer une pratique professionnelle dans le champ des arts visuels.
- Disposer d'un moyen de locomotion : logement en dehors de la ville. Trajet possible en vélo.

Période :

- Mai : résidence de création à Châteaugiron, comprenant des temps de médiation construits avec l'équipe du centre d'art. Ces interventions représenteront au maximum un tiers du temps de présence de l'artiste.
- Juin à septembre : restitution sous la forme d'une exposition personnelle au Donjon-Galerie.

L'artiste sélectionné·e bénéficie :

- D'une bourse de résidence de 3 000 euros T.T.C., comprenant la rémunération de l'artiste pour son temps de recherche et de création, ainsi que les frais liés au développement du projet (production, matériaux, déplacements et participation aux temps de médiation construits avec l'équipe du centre d'art).
- De la mise à disposition d'un lieu de création et du donjon.
- De la mise à disposition d'un logement pendant la période de résidence.

Le dossier de candidature en format PDF comporte les pièces suivantes :

- Un dossier artistique avec des visuels d'œuvres et/ou d'expositions.
- Un curriculum vitae à jour
- Une note d'intention du projet. Il n'est pas nécessaire de présenter un projet final et structuré, mais il s'agit d'en dessiner les contours. (environ 1 page A4, éventuellement accompagnée de visuels/croquis)

**Le dossier doit être envoyé par courrier électronique
au plus tard le lundi 05 octobre
à : direction.les3cha@ville-chateaugiron.fr**

**Les résultats de la sélection seront communiqués à tous les candidats fin
octobre.**